

Document 1

« L'entrée de la traite et de l'esclavage dans le débat public à Rouen et au Havre commence véritablement après la publication de *l'Histoire philosophique et politique dans les deux Indes* de l'abbé Raynal en 1770. Les positions esclavagistes s'imposent peu à peu, facilitées par les représentations négatives des noirs qui sont exposées depuis vingt ans dans les lieux de sociabilité des Lumières. Au sein de l'Académie des Belles Lettres fondée en 1744, les positions exprimées par les membres les plus éminents comme le docteur Le Cat facilitent l'expression de l'esclavagisme. Ce dernier, dans un ouvrage qu'il publie en 1765, présente l'esclavage comme un état naturel qui serait justifié par l'infériorité qu'il prête aux populations noires. À la fin du siècle, ces thèses sont relayées par la presse. Dans le Journal de Normandie fondé en 1783 à l'instigation de Jean-Baptiste Milcent, les « Annonces et les « Variétés » font du noir l'objet d'une présentation dans laquelle leur infériorisation esthétique et morale semble la norme.

C'est au Havre que le discours esclavagiste est le plus fondé en théorie et le mieux relayé. Les écrits de Jacques-François Begouën (1743-1832), porte-parole du négoce havrais sous le règne de Louis XVI et leader du lobby négrier à partir de l'été 1789, synthétise au mieux un argumentaire qui repose sur un retournement de la morale. Dans son Précis sur l'importance des colonies et sur la Servitude des Noirs, il justifie l'esclavage en présentant les thèses abolitionnistes comme une « illusion de la sensibilité » contraire à la « Loi de la nécessité » qu'imposerait un réalisme économique commandant de maintenir l'esclavage pour éviter la ruine des villes négrières. »

Eric Saunier, Histoire et Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage, et de leurs abolitions en Normandie, Ed. du département de Seine-Maritime

Document 2

« Si Rouen et Le Havre communient ainsi au début de la Révolution dans la défense de la traite pour empêcher avec succès l'extension des droits de l'homme aux hommes de couleur, la révolte de Saint-Domingue, en juin 1791, va contribuer à séparer les destins des deux villes. À Rouen, où la société vit moins directement de la traite et où les débats ont été limités aux élites, la perte de la « perle des Antilles » est en effet considérée comme la fin d'une époque dont il est assez facile de faire le deuil. (...) À partir du XIXe siècle, la marche inexorable vers l'abolition est admise dans cette ville où, dès le Directoire, la Société Libre d'Emulation correspondait avec la Décade Philosophique, le journal où les thèses négrophiles s'exprimaient avec le plus de force. Sous le Consulat, si le rétablissement de l'esclavage ne suscite pas de contestation de la part des Rouennais, on jouait cependant Paul et Virginie sur la scène du Théâtre des Arts. Le changement d'attitude des Rouennais s'exprime cependant au grand jour sous la Restauration, dans le contexte singulier de cohabitation entre reconnaissance de l'esclavage et d'interdiction de la traite qui caractérise la période des monarchies censitaires (1815-1848). Rouen occupe en effet une place non négligeable dans la montée de la contestation qui caractérise ce moment durant lequel progressa la propagande abolitionniste. En 1822, au moment où les Havrais renouent avec la traite devenue illégale, La Nacelle, quotidien que dirige à Rouen Edouard Corbière, présentait ainsi le « Précis sur la Traite des Noirs », un ouvrage dans lequel la traite des noirs était présentée comme « la plus affreuse violation du droit des gens » et qui appelait à l'Abolition bien avant le célèbre décret proposé par Victor Schoelcher le 27 avril 1848. »

Eric Saunier, La traite des Noirs et l'esclavage du siècle des Lumières au temps des abolitions, Fascicules Histoire(s) de la CREA N°40.